

# LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU : UN ENJEU CRUCIAL, DEPUIS L'EUROPE À LA WALLONIE (1<sup>ère</sup> PARTIE)



par JEAN-MARIE TRICOT

## LE WWF PREND LES DEVANTS

Entre février 2000 et mai 2001, le "Programme européen d'eau douce" du WWF organisait, avec le soutien de la Commission européenne, un cycle de trois réunions techniques ayant pour objet la mise en œuvre de la Directive-cadre communautaire dans le domaine de l'eau. Au total, plus de 300 acteurs de l'eau ont participé à ce forum, représentant les gouvernements, les administrations, les distributeurs d'eau, les ONG, les associations agricoles et le secteur industriel des états membres de l'UE et des pays candidats à l'adhésion. L'événement significatif au cours de cette période fut l'adoption de la version définitive de la Directive-cadre Eau 2000/60/CE (la DCE) le 23 octobre 2000.

La mise en œuvre de cette directive pose un défi majeur pour toutes les parties concernées. Elle définit les bases d'une utilisation durable des ressources en eau et aura des conséquences fondamentales sur la gestion future de ces ressources et des écosystèmes aquatiques en Europe. La DCE peut devenir la première directive de développement durable de l'UE. Elle impose aux pays d'Europe

de mettre en place une gestion intégrée au niveau des bassins hydrographiques : il s'agit essentiellement de concilier l'ensemble des processus naturels et des activités humaines qui influencent le cycle de l'eau dans un bassin hydrographique donné. La transposition de la DCE en droit national est fixée à fin 2003 au plus tard. Il s'agit de définir les tâches nécessaires et les échéances strictes pour atteindre en 15 ans l'objectif de "bon état" pour toutes les eaux de surface et souterraines. Une première stratégie commune de mise en œuvre de la DCE a été adoptée en mai 2001.

Les participants au séminaire du WWF ont tenu à mettre en évidence les principes qui doivent guider une planification efficace au niveau des bassins hydrographiques. Il s'agit de pouvoir identifier les problèmes majeurs de gestion de l'eau et proposer les mesures adéquates pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE à moindre coût, via :

- l'intégration entre organisations, secteurs économiques et disciplines impliquées dans le domaine de l'eau,

y compris la cohérence entre la politique de l'eau et les autres politiques;

- l'échelle spatiale du bassin hydrographique comme base de processus de planification de la gestion des ressources en eau;

- la fixation d'échéances définies au travers d'un calendrier de mise en œuvre;

- l'information, la consultation et la participation du public et des acteurs sont aussi des éléments clés d'une planification réussie. Fournir une information transparente et offrir des opportunités réelles de participation au processus de prise de décision, doivent être des priorités dès aujourd'hui. La participation doit être adaptée à l'échelle spatiale considérée, aux acteurs impliqués, aux étapes de processus de planification. Elle doit être gérée avec soin pour s'assurer que les attentes des différents partenaires impliqués sont claires et peuvent être remplies;

- la capacité des différents acteurs à mettre en œuvre la DCE doit être maximisée. L'allocation des ressources humaines et financières suffisantes participe à cette condition de réussite.

## LIÈGE "SUR MEUSE" AU CHEVET DES DÉCIDEURS

Les 28 et 29 novembre 2001, la "Conférence internationale de Liège" clôturait une large réflexion destinée à élaborer une proposition de stratégie de développement durable pour l'eau et l'aménagement du territoire. Au départ de l'examen approfondi de 10 cas bien choisis et d'une analyse plus succincte de 200 autres, il s'agissait de relever les obstacles à l'application des principes du développement durable et de formuler les moyens de les surmonter, tout en s'appuyant sur la Directive-cadre européenne de l'eau. Organisée par l'Académie de l'Eau et le Ministère Forêt, avec la collaboration de l'Université de Liège, du CEBEDEAU et de la Région wallonne, la "Conférence de Liège" a adopté une "pro-stratégie" qui sera soumise en 2002 à la Conférence de Rio+10 prévue à Bonn puis, après amendement, à un atelier sur le développement durable et l'eau à Kyoto en mai 2003.

Le constat qui découle des travaux réalisés dans le cadre de la conférence est que les cinq principes à respecter pour une politique de développement durable de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire sont rarement respectés simultanément à la lumière des nombreux cas d'opérations menées à travers le monde (navigation, assainissement, inondations, développements urbains, infrastructures touristiques,...) :

- une gestion intégrée prenant en compte toutes les actions et activités humaines;
- une gestion économe en ressource comme pour elle-même;
- une gestion préservant l'environnement;

- des actions équitables profitant aux hommes;
- une politique conçue pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Même s'ils adhèrent en général à cette nouvelle vision qu'est le développement durable, les décideurs s'inquiètent devant l'ampleur des actions à mener pour l'appliquer. Il impose en effet des changements d'habitudes. La Conférence de Liège met à leur disposition les clés nécessaires pour ouvrir les portes vers le développement durable: sensibiliser les décideurs, leur montrer qu'ils peuvent y entrer progressivement, leur proposer une stratégie et leur fournir un guide.

Quatre recommandations portent notamment sur les structures et les institutions:

- réfléchir à la simplification des structures concernant l'eau, l'environnement et l'aménagement du territoire, et aux outils d'information et de concertation pour les rendre plus efficaces et mettre en place une politique de développement durable;
- doter ces outils d'information et de concertation de moyens humains et financiers adéquats et, si possible, donner des mandats aussi longs que possible aux décideurs ou prévoir des recouvrements avec leurs successeurs pour assurer une bonne continuité pendant la longue période d'application de la nouvelle politique;
- développer la concertation le plus en amont possible de la prise de décision et y associer les populations concernées;
- mettre en place un suivi de l'opération afin de veiller à un bon déroulement et, le cas échéant, pouvoir

apporter, en temps utile, les adaptations nécessaires pour aboutir aux résultats escomptés.

Ces recommandations doivent s'appuyer sur l'organisation d'une information et d'une formation au développement durable auprès des décideurs et de leurs conseils -qui ont un rôle majeur à jouer pour assurer le succès de cette politique-, et de la population.

Mais le Cahier conseil insiste particulièrement sur la dimension sociale de l'eau: il s'agit de créer le maximum de relais à l'intérieur des pays pour la diffusion du message du développement durable. Dans le cadre de toute action d'aménagement, il est fondamental que la dimension sociale et solidaire soit présente, au risque d'annihiler l'effet de toute décision d'aménagement, fusse-t-elle prise dans une optique qui répond aux autres impératifs du développement durable. Mener une politique qui s'inscrit dans la durée, intégrer des interventions qui touchent les différentes catégories sociales, accepter la logique de "partage du pouvoir" entre la société publique et la société civile, garantir la pérennité des moyens de communication et d'animation, susciter la participation et la corresponsabilité des acteurs concernés, garder le souci de la territorialité de toute action de coordination (ancrage local ou régional), veiller à ce que l'expertise scientifique soit au service des décideurs et des acteurs de terrain,... et enfin... expliquer et réexpliquer sans cesse pour faire évoluer les mentalités !



## À GEMBOUX, LA RÉGION WALLONNE SE POSITIONNE

Le 1<sup>er</sup> février 2002, la Commission consultative des Eaux, le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, le Conseil Economique et Social de la Région wallonne et le Comité de Contrôle de l'Eau organisaient les "Premières Rencontres des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Directive-cadre de l'Eau en Région wallonne". En introduction, Helmut Blösch, Chef du secteur "Protection des Eaux" à la Direction générale de l'Environnement de la Région wallonne rappelle la Commission européenne que beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la pro-

tection de l'eau en Europe, grâce aux efforts des Etats membres mais aussi en traitant les problèmes importants au niveau européen. Mais les eaux européennes doivent encore faire l'objet d'efforts supplémentaires pour les rendre propres et les garder propres. Après 25 ans de législation européenne sur l'eau, cette demande d'efforts accrus est formulée non seulement par la communauté scientifique et autres experts, mais aussi de plus en plus par les citoyens eux-mêmes et les organisations environnementales.

La suite au prochain numéro ...

Pour en savoir plus :

- "La politique de l'UE dans le domaine de l'eau en liaison avec la Directive Cadre sur l'Eau", Manuel du Bureau Européen de l'Environnement (BEE), Klaus LANZ et Stefan SCHEUER, janvier 2001.
- "Promouvoir la gestion intégrée des bassins hydrographiques. Eléments pratiques pour la mise en œuvre de la directive cadre communautaire dans le domaine de l'eau", WWF-Fonds Mondial pour la Nature, octobre 2001.
- "Conférence internationale sur les stratégies de développement durable: eau et aménagement du territoire. Communications, propositions de stratégies et d'actions", Académie de l'Eau et Région wallonne, Liège, 28-29 novembre 2001.
- "La Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Première rencontre des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre en Région wallonne", Texte des exposés, Espace Salignon - FUSA Gembloux, 1er février 2002.